

Règlement de la Bibliothèque Multimédia Paul Eluard

La Bibliothèque Multimédia Paul Eluard est ouverte à tous sans condition d'âge. La consultation des livres sur place est libre de toute inscription. L'accès aux salles de travail se fait sur présentation de la carte d'inscription.

Le prêt des documents et la consultation d'internet sont soumis à une inscription gratuite. Le prêt de liseuse et de DVD est réservé aux lecteurs résidant à Achères. Un justificatif de domicile, une autorisation parentale pour les jeunes de moins de dix-huit ans, l'acceptation et la signature de la charte internet sont demandés pour toute inscription. L'inscription est valable durant un an de date à date et renouvelable sur présentation des mêmes pièces justificatives.

Le prêt est gratuit et individuel. Il est délivré à chaque lecteur une carte individuelle. Pour emprunter tout document le passage à la banque de prêt muni de cette carte est obligatoire. Il est demandé au lecteur ayant perdu ou détérioré un livre ou une revue de le remplacer. Si un lecteur égare ou détériore un DVD, une facture du montant du DVD incluant le droit de prêt et de consultation lui sera adressée. Il devra la régler auprès de la régie centrale de la mairie. Si un lecteur égare ou détériore une liseuse, sa housse de protection et/ou sa connectique, il devra s'acquitter auprès de la régie centrale de la mairie d'une somme forfaitaire de 100 euros pour une liseuse, 25 euros pour une housse, 10 euros pour la connectique. La bibliothèque est équipée d'un système électronique protégeant les documents de tout emprunt indélicat.

Il est demandé aux lecteurs de ne pas fumer ou manger dans la bibliothèque, d'éteindre leur téléphone portable et d'observer un comportement permettant une fréquentation, par tous de la bibliothèque. Prendre des photos et des vidéos nécessite une autorisation de l'établissement. Les lecteurs doivent veiller à leurs affaires personnelles, les bibliothécaires ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuelles disparitions et dégradations. L'accès de la bibliothèque n'est pas autorisé aux animaux, aux vélos, aux trottinettes et aux rollers.

Pour des raisons de sécurité l'accès au wagon est limité à dix-neuf personnes, les enfants non accompagnés ne sont pas autorisés à utiliser l'ascenseur, les personnes handicapées doivent être accompagnées afin d'accéder aux étages supérieurs.

Chaque personne fréquentant la bibliothèque s'engage à respecter ce règlement. Tout manquement à cette règle pourra entraîner la suspension de prêt ou l'éviction momentanée ou définitive de la bibliothèque.



Règlement de la Bibliothèque Multimédia Paul Eluard

La Bibliothèque Multimédia Paul Eluard est ouverte à tous sans condition d'âge. La consultation des livres sur place est libre de toute inscription. L'accès aux salles de travail se fait sur présentation de la carte d'inscription.

Le prêt des documents et la consultation d'internet sont soumis à une inscription gratuite. Le prêt de liseuse et de DVD est réservé aux lecteurs résidant à Achères. Un justificatif de domicile, une autorisation parentale pour les jeunes de moins de dix-huit ans, l'acceptation et la signature de la charte internet sont demandés pour toute inscription. L'inscription est valable durant un an de date à date et renouvelable sur présentation des mêmes pièces justificatives.

Le prêt est gratuit et individuel. Il est délivré à chaque lecteur une carte individuelle. Pour emprunter tout document le passage à la banque de prêt muni de cette carte est obligatoire. Il est demandé au lecteur ayant perdu ou détérioré un livre ou une revue de le remplacer. Si un lecteur égare ou détériore un DVD, une facture du montant du DVD incluant le droit de prêt et de consultation lui sera adressée. Il devra la régler auprès de la régie centrale de la mairie. Si un lecteur égare ou détériore une liseuse, sa housse de protection et/ou sa connectique, il devra s'acquitter auprès de la régie centrale de la mairie d'une somme forfaitaire de 100 euros pour une liseuse, 25 euros pour une housse, 10 euros pour la connectique. La bibliothèque est équipée d'un système électronique protégeant les documents de tout emprunt indélicat.

Il est demandé aux lecteurs de ne pas fumer ou manger dans la bibliothèque, d'éteindre leur téléphone portable et d'observer un comportement permettant une fréquentation, par tous de la bibliothèque. Prendre des photos et des vidéos nécessite une autorisation de l'établissement. Les lecteurs doivent veiller à leurs affaires personnelles, les bibliothécaires ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuelles disparitions et dégradations. L'accès de la bibliothèque n'est pas autorisé aux animaux, aux vélos, aux trottinettes et aux rollers.

Pour des raisons de sécurité l'accès au wagon est limité à dix-neuf personnes, les enfants non accompagnés ne sont pas autorisés à utiliser l'ascenseur, les personnes handicapées doivent être accompagnées afin d'accéder aux étages supérieurs.

Chaque personne fréquentant la bibliothèque s'engage à respecter ce règlement. Tout manquement à cette règle pourra entraîner la suspension de prêt ou l'éviction momentanée ou définitive de la bibliothèque.



Prêt et consultation

Une fois inscrit, vous pouvez emprunter des documents en présentant obligatoirement votre carte à la banque de prêt (maximum de 15 documents par personne pour une période de trois semaines).

Il est possible de prolonger la durée du prêt des documents, à l'exception des DVD, en revenant nous voir, muni du ou des documents en question, et de votre carte de bibliothèque. Le prêt sera renouvelé pour une durée de trois semaines si aucun autre lecteur n'a réservé le document.

Si vous êtes Achérois, vous avez également la possibilité d'emprunter des DVD et des liseuses, à raison de 5 DVD par personne et d'une liseuse par famille, pour une durée de trois semaines. Certains DVD ne sont pas empruntables par les moins de 16 ans et le prêt de liseuses est réservé aux personnes majeures.

Les liseuses sont prêtées avec un contenu d'e-books sélectionnés par les bibliothécaires. L'ajout de contenu sur une liseuse lors de son emprunt est autorisé, sauf téléchargement illégal ou ne correspondant pas au pluralisme et à la déontologie des collections proposées par l'établissement. La mairie d'Achères, et par conséquent la bibliothèque, dégage toute responsabilité concernant les ajouts effectués par les utilisateurs.

L'emprunteur d'une liseuse s'engage à effacer le contenu qu'il aurait ajouté avant de rendre l'appareil à la bibliothèque.

Sont exclus du prêt : les revues sous pochettes et les quotidiens du jour, ainsi que les livres pourvus d'une pastille rouge et les documents conservés en réserve (consultables sur place).

Pour accéder aux postes internet, vous devez avoir pris connaissance de la charte internet et l'avoir signée. Il vous faut ensuite réserver un créneau d'une heure auprès du bibliothécaire se trouvant à l'accueil.



Prêt et consultation

Une fois inscrit, vous pouvez emprunter des documents en présentant obligatoirement votre carte à la banque de prêt (maximum de 15 documents par personne pour une période de trois semaines).

Il est possible de prolonger la durée du prêt des documents, à l'exception des DVD, en revenant nous voir, muni du ou des documents en question, et de votre carte de bibliothèque. Le prêt sera renouvelé pour une durée de trois semaines si aucun autre lecteur n'a réservé le document.

Si vous êtes Achérois, vous avez également la possibilité d'emprunter des DVD et des liseuses, à raison de 5 DVD par personne et d'une liseuse par famille, pour une durée de trois semaines. Certains DVD ne sont pas empruntables par les moins de 16 ans et le prêt de liseuses est réservé aux personnes majeures.

Les liseuses sont prêtées avec un contenu d'e-books sélectionnés par les bibliothécaires. L'ajout de contenu sur une liseuse lors de son emprunt est autorisé, sauf téléchargement illégal ou ne correspondant pas au pluralisme et à la déontologie des collections proposées par l'établissement. La mairie d'Achères, et par conséquent la bibliothèque, dégage toute responsabilité concernant les ajouts effectués par les utilisateurs.

L'emprunteur d'une liseuse s'engage à effacer le contenu qu'il aurait ajouté avant de rendre l'appareil à la bibliothèque.

Sont exclus du prêt : les revues sous pochettes et les quotidiens du jour, ainsi que les livres pourvus d'une pastille rouge et les documents conservés en réserve (consultables sur place).

Pour accéder aux postes internet, vous devez avoir pris connaissance de la charte internet et l'avoir signée. Il vous faut ensuite réserver un créneau d'une heure auprès du bibliothécaire se trouvant à l'accueil.

